

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2021

**MESURES D'URGENCE POUR ASSURER LA RÉGULATION DE L'ACCÈS AU FONCIER
AGRICOLE - (N° 4151)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 121

présenté par

M. Potier, Mme Battistel, M. Naillet, M. Letchimy, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, Mme Manin, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la transparence des données relatives au foncier et à l'activité agricoles. Ce rapport analyse les liens entre le manque de transparence et les phénomènes de concentration excessive et d'accaparement des terres sur le marché des parts sociales. Il présente également les pistes envisagées pour rendre plus efficiente la déclaration d'intention de cessation d'activité, notamment par le biais de l'instauration d'une sanction en cas de refus de sa mise en œuvre.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés demande un rapport du Gouvernement sur la transparence des données relatives au foncier et à l'activité agricoles. Ce rapport analysera les liens entre le manque de transparence et les phénomènes de concentration excessive et d'accaparement des terres sur le marché des parts sociales.

Il présentera également les pistes envisagées pour rendre plus efficiente la déclaration d'intention de cessation d'activité (DICAA), notamment par le biais de l'instauration d'une sanction en cas de refus de sa mise en œuvre. Cet instrument voulu par le législateur dans la loi d'avenir d'agricole de 2014 est en effet capital pour permettre grâce à l'anticipation une véritable politique d'installation sur nos territoires.